

PUBLIÉ LE 02/06/2021

Apprenti en vigilance des dispositifs médicaux

Descriptif du poste

Direction : DMCDIV

Pôle : ETIMOS

Liaisons hiérarchiques : Rattachement au chef d'équipe produits chirurgie viscérale, gynécologie, urologie et orthopédie

Finalité du poste

- Evaluer des incidents de matériovigilance afin de déterminer si une mesure de sécurité sanitaire doit être prise à l'encontre du dispositif médical impliqué.
- Evaluer des effets indésirables graves dans le cadre d'essais clinique

Activités principales

En matériovigilance :

- Evaluer, en coopération avec les fabricants, les déclarants et les experts, des incidents de matériovigilance impliquant des dispositifs médicaux du périmètre de l'équipe ETIMOS.
- Mettre en œuvre et assurer le suivi des mesures sanitaires
- Participer à l'information des intervenants, tant au plan nationale qu'europpéen, des différentes étapes de l'instruction des dossiers.

Activité secondaire

En vigilance des essais cliniques :

- Evaluer les événements indésirables graves survenant dans le cadre des essais cliniques du périmètre de l'équipe, selon une priorisation déterminée.
- Evaluer les rapports annuels de sécurité de ces essais cliniques

Profil recherché

Diplôme requis : Etudiant en pharmacie, ingénieur ou scientifique, en formation compatible avec un contrat d'apprentissage, par exemple :

- Master 2 « Vigilance et Sécurité Sanitaire des produits de santé »
- Master 2 « Biomatériaux et Dispositifs Médicaux »
- Master 2 « Dispositifs médicaux : Evaluation, enregistrement, vigilance »

Compétences clés recherchées :

- Maîtrise des outils informatiques usuels
- Anglais pratique

Aptitudes

- Autonomie, rigueur, disponibilité, sens du travail en équipe
- Facilités relationnelles
- Bonnes qualités rédactionnelles

Rythme d'alternance souhaitée : 3 semaines à l'Agence/ 1 semaine en formation (possibilité d'adaptation en fonction du calendrier de formation).

Informations complémentaires

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent.

En vertu de l'Art L.5323-4 du code de la santé publique, le titulaire du poste est soumis à l'obligation de remplir une déclaration publique d'intérêt.

Par ailleurs, dans le cadre d'un dispositif de prévention du risque de prise illégale d'intérêt (prévu à l'Art 432-13 du code pénal), les agents publics qui souhaitent exercer une activité dans le secteur privé doivent préalablement se soumettre aux dispositions réglementaires relatives à la déontologie (information préalable de l'ANSM pour saisine de la commission de la déontologie de la fonction publique).

Type de poste Apprentissage/Alternance

Catégorie : Apprentissage

Localisation : Saint Denis